

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1er juin 2023

N° 2023/043 - AJUSTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Le 1 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 26 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Sophie LE MONNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Véronique GLOVER, pouvoir à M. Didier STHOREZ
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à Mme Valérie MICHEL
Mme Annie BODEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ...:	33
Membres en exercice	33
Membres présents	26
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20230601- lmc111290-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2023

OBJET : AJUSTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération n° 2023-021 du 9 mars 2023 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023,

VU la délibération n°2023-028 du 21 mars 2023 approuvant les ajustements des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2023,

VU la délibération n°2023-029 du 21 mars 2023 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des Crédits de Paiement 2023 de certaines opérations d'investissement de la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

26 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, Mme LOUAIL, M. BECKET MOUCKOLAS)

ARTICLE 1 : Approuve la modification de la répartition des Crédits de Paiement 2023 pour l'opération « Groupe scolaire Moulin à Vent » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
2018004	Moulin à vent	15,88 M€	178 896 €	25 448 €	142 354 €	2 636 313 €	8 500 000 €	4 396 989 €

ARTICLE 2 : Approuve la modification de la répartition des Crédits de Paiement 2023 pour l'opération « Fort de Champigny Phase 2 et 3 » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP				
			2022	2023	2024	2025	2026
2022001	Fort de Champigny	18,98 M€	2 119 080 €	2 773 887 €	5 000 000 €	5 000 000 €	4 087 033 €

ARTICLE 3 : Approuve la modification de la répartition des Crédits de Paiement 2023 pour l'opération « Maison de l'animal » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2022	2023	2024	2025
2022002	Maison de l'animal	4,97 M€	38 520 €	382 650 €	2 850 000 €	1 698 830 €

ARTICLE 4 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Supplémentaire 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2023 et de l'affichage le 7 juin 2023
Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.